



Nombre de Conseillers Municipaux :	
En exercice :	15
Présents :	12
Votants :	15

Date de convocation :
LE 10/09/2026

Délibération DB-2026-65

**REDEVANCE
D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC
GRDF 2026**

COMMUNE DE TREVENEUC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le Quinze Septembre à Dix-huit Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Tréveneuc sous la Présidence de SERANDOUR Marcel, Maire.

PRÉSENTS : BIGOURIE Séverine, CHAMPAGNE Isabelle, CHARTIER Pierre-Yves, CLOCHET Jean-Jacques, DESPOIX Maryse, DRILLET Alain, ESCANDE Bernard, GOULVEN Amélie, HIRIGOYEN Julie, KERVOËL Annick, PELLAN Nicolas, SERANDOUR Marcel, SZYSZKA-COLLARD Sandrine et SZYSZKA Jean-Lou

ABSENTS REPRESENTES : LE ROUX Marie, procuration à SZYSZKA-COLLARD Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CLOCHET Jean-Jacques

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes par Marcel SERANDOUR.

☞ ☞

Conformément aux articles L. 2333-114 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux Décrets n°2007-606 du 25 avril 2007, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel comme décrit ci-dessous :

Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP)

Ce montant, basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal, est dû chaque année à la collectivité en fonction des travaux réalisés, et fixé par délibération du Conseil Municipal.

La RODP s'élève pour 2026 à 453,00 €

Longueur canalisations : 6122 mètres. $[(0.035 \times L) + 100] \times CR$ (coefficient de revalorisation : 1,44)

☞ **Délibération** ☞

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

<u>VOIX POUR</u>	<u>VOIX CONTRE</u>	<u>ABSTENTIONS</u>
15		

✓ **APPROUVE** le montant de la RODP Gaz pour 2026

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre de recensement correspondant

Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques CLOCHET**



**Le Maire,
Marcel SERANDOUR**

